

Document: EB 2011/103/R.17  
Agenda: 9(a)(ii)  
Date: 10 August 2011  
Distribution: Public  
Original: French

**A**



تمكين السكان الريفيين الفقراء  
من التغلب على الفقر

-

	:	_____		
	:	_____	:	_____
		<b>Deirdre McGrenra</b>		<b>Cristiana Sparacino</b>
		+39 06 5459 2374 :		+39 06 5459 2306 :
		<a href="mailto:gb_office@ifad.org">gb_office@ifad.org</a> :		<a href="mailto:c.sparacino@ifad.org">c.sparacino@ifad.org</a> :

-

**ii**

**iii**

**1**

**1**

-

1

-

1

-

3

-

3

-

4

-

4

-

4

-

5

-

5

-

6

-

6

-

**6**

-

**7**

-

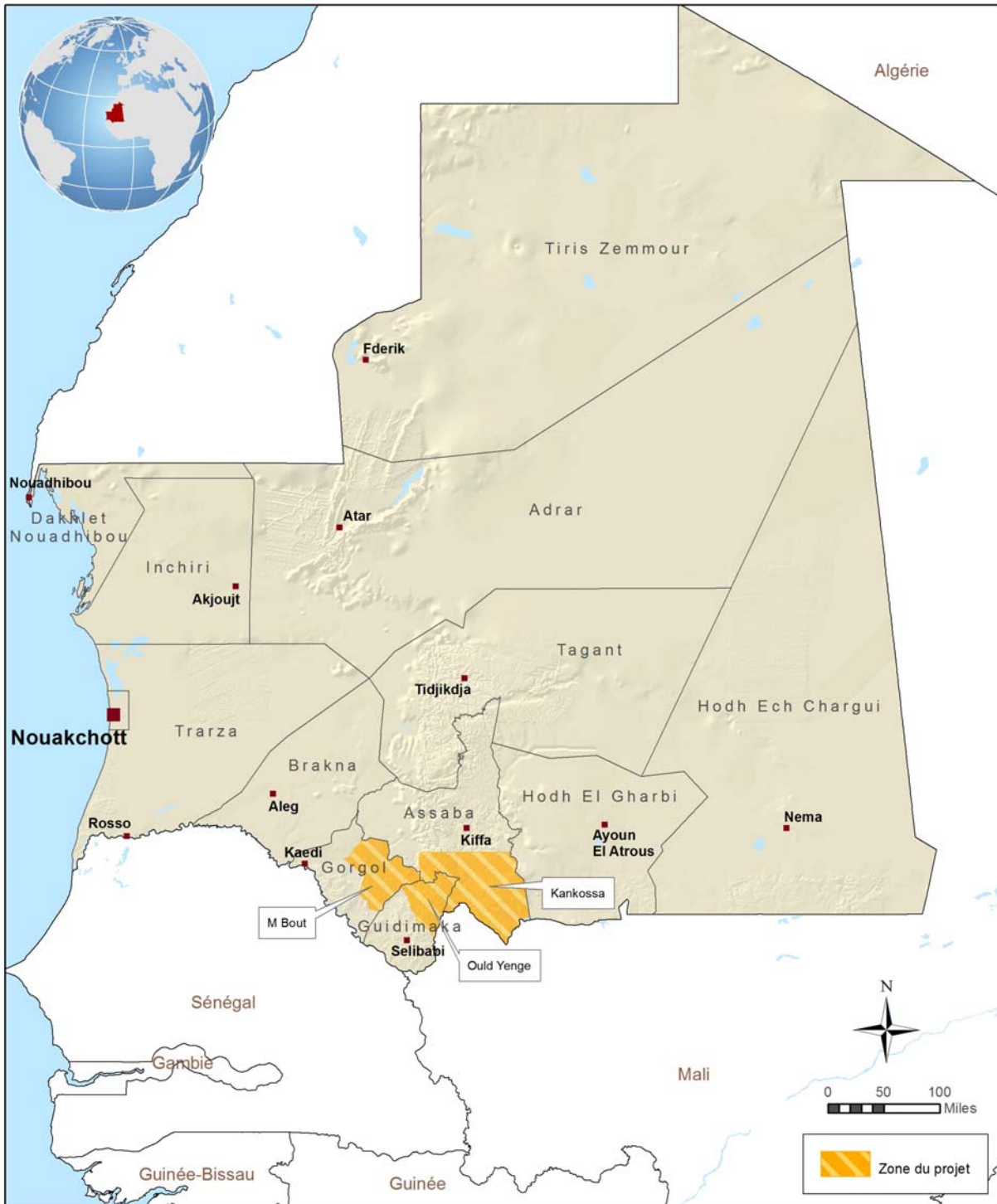
8

1

-

2

-



-

					:
					:
					:
			38.4		:
8.95	)	(	5.6		:
					:
8.95	)	(	5.6	:	
					:
10		40			:
		(	0.75)		:
					:
			3.5		:
					:
			9.5		:
			5.2		:
			2.3		:
					:
					:

	-	.36
--	---	-----

	مقترح تقديمها	قرض
	-	-
		-
2002	" "	-1
(1) :	(3)	(2)
		(4)
2008		-2
		-
5.6	(	-3
5.6	8.95 )	

(	8.95	)	
40	-		
0.75)		10	(
	27.4		-4
9.5)	(	17.9	) 2012-2010
	2015-2013	(	
	50	.( " " )	-5
		.2012-2010	
		( )	-6
			-7
			-8
(2)	(1) :		-9
		(3)	

			-
	21		-10
(1) :		.	:
. 24 15	(2)		
		(1) :	-11
(3)		(2)	
			-12
			-
			-13
			-14
(2)		(1) :	-15
		(3)	

-

(4) (3) (2) (1) : (5) -16

(2) (1) : -17

(3) "VAINCRE"

-

(2) (1) : -18

(4) (3)

(5) (4) (3) (2) (1) : (6) -19

-

"VAINCRE" -20

-21



	"VAINCRE"				-22
					-23
					-24
					-25
					-26
					-27

(4) 8.95 (2) 5.2 (3) 8.95 (1) : 38.4 9.5 3.5 2.3

3.3 4 12 25

( )

-28

-29

)

VAINCRE

.(

-

-30

" "

-31

-

-32

-

-33

/

-34

-35

-

-36

:

5.6)

:

(

(

5.6)

:

## Accord de financement négocié:

### "Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II)"

(Négociations conclues le 22 juillet 2011)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du projet: Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro II (PASK II) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République islamique de Mauritanie ("l'Emprunteur")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### PREAMBULE

ATTENDU QUE le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis à la disposition du Fonds, en sa qualité d'Agence d'exécution du FEM, un don du Fonds des pays les moins avancés (FPMA)-FEM afin d'assister le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie pour la mise en œuvre d'actions visant plus spécifiquement l'adaptation aux changements climatiques du Projet;

ATTENDU QUE le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

4. Pour les besoins du présent Accord, le terme "Emprunteur" désigne la République islamique de Mauritanie en tant que bénéficiaire du don.

### **Section B**

1. A. Le montant du prêt est de cinq millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (5 600 000 DTS).

B. Le montant du don est de cinq millions six cent mille Droits de tirages spéciaux (5 600 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables, soit une commission de service de 0,75% l'an et un délai de remboursement de 40 ans dont un différé d'amortissement de 10 ans, à compter de la date d'approbation.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des États-Unis.

4. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

6. Un Compte désigné, destiné à recevoir les fonds provenant du prêt et du don est ouvert, en USD, au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

7. Un Compte de projet destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur est ouvert, en monnaie locale, au nom de l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire acceptable pour le FIDA.

8. L'Emprunteur fournit des fonds de contrepartie aux fins du Projet pour un montant en Ouguiya équivalent à 4 836 000 USD correspondant à la prise en charge des droits et taxes sur les biens et services à hauteur de 2 954 000 USD et à la contribution au financement du Projet à hauteur de 1 882 000 USD.

### **Section C**

1. L'Agent principal du projet est le Ministère en charge du développement rural.

2. La date d'achèvement du projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

### **Section D**

1. Le Fonds prendra en charge l'administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

### **Section E**

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Le Compte de projet a été ouvert et les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits dans la loi de finance;

- b) Le Comité de pilotage (CP) et l'Unité de gestion du projet (UGP) ont été créés par Arrêtés Ministériels, le Coordinateur et le Responsable administratif et financier (RAF) ont été recrutés avec l'accord du Fonds.
2. Le présent Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

[Titre]  
Fonds international de développement  
agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

[Titre]  
[introduire adresse]  
[introduire adresse]  
[introduire adresse]  
[introduire adresse]

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

---

Pour le Fonds  
[introduire nom et titre]

---

Pour l'Emprunteur  
[introduire nom et titre]

## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les ménages ruraux pauvres et très pauvres, dont environ un tiers est dirigé par des femmes, composés essentiellement de petits agriculteurs ou éleveurs des trois *moughataas* de M'Bout, Ould Yengé et Kankossa (la "zone du projet").
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations cibles.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont de contribuer à construire, dans la zone du projet, un tissu économique et social basé sur la valorisation des ressources naturelles, durable, et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, par:
  - a) la restauration des sols, la mobilisation et le contrôle des eaux de surface;
  - b) des systèmes durables et efficaces d'agriculture, d'élevage et de valorisation des ressources sylvo-pastorales; et
  - c) la mise en place d'un "partenariat local", orienté vers la réduction de la pauvreté, et dont les populations cibles seront des acteurs à part entière.
4. *Composantes.* Le PASK II comprend quatre composantes:

#### Composante 1. Restauration des sols, mobilisation et gestion des eaux de surface

L'objectif de la composante est d'étendre les superficies cultivables et de sécuriser la production agricole par des aménagements de mobilisation des eaux de surface et de protection et restauration des sols qui permettront en outre, de réduire l'érosion et le ravinement sur les versants, et l'intensité des écoulements et l'ensablement dans les *thalwegs*.

Dans le cadre de cette composante les activités suivantes seront exécutées:

- i. Réalisation d'ouvrages en pierres sèches sur les versants et parcelles cultivées (sur environ 9 000 ha) tels que cordons de pierres, digues filtrantes, diguettes en pierres sèches et/ou végétalisation;
- ii. Réalisation de seuils, micro barrages inférieurs à deux mètres incluant un déversoir bétonné et des diguettes en terre. L'exécution de cette activité sera précédée d'une phase comprenant i) des études techniques; ii) la structuration d'une organisation fonctionnelle de gestion des ouvrages; iii) la formalisation d'une entente foncière garantissant un accès à la terre durable et équitable; et iv) de la formation technique;
- iii. Activités d'animation et de formation dans l'ensemble des domaines pertinents à la composante; et
- iv. Activités visant à améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau sur financement FPMA-FEM.

### Composante 2. Développement des systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation de ressources naturelles

L'objectif de la composante est d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer des emplois durables dans l'agriculture, l'élevage et les métiers connexes par: a) l'augmentation de la production et de la productivité des exploitations agricoles des groupes cibles, en priorité de leurs cultures vivrières et élevages domestiques, ainsi que par la valorisation et la mise en marché de ces produits; b) le renforcement de l'offre de services et d'appui-conseil au niveau local; et c) le renforcement des Organisations paysannes (OP) pouvant contribuer et œuvrer de façon décisive dans ces domaines.

La composante sera structurée en trois volets:

- a) Renforcement des capacités des OP et des acteurs locaux. Pour ce faire, le Projet rendra accessibles des actions d'information et de sensibilisation, des formations ou compétences techniques, économiques, juridiques, en organisation ou en gestion, des visites et des échanges d'expériences auprès d'OP structurées et fonctionnelles dans le pays et dans la sous-région;
- b) Appui aux initiatives locales de développement de la production agricole, de l'élevage ou de valorisation des ressources naturelles. Ces initiatives seront financées à travers un Fonds d'appui aux initiatives économiques (FAIE). La mise en œuvre du FAIE se basera sur l'expérience du FIDA avec le Fonds d'investissement communautaire (FIC) dans le cadre du Programme de développement durable des oasis (PDDO); et
- c) Appui pour l'analyse des systèmes de production et le conseil technique. Le Projet déploiera une équipe d'appui et de conseil technique et économique, constituée d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Elle comprendra initialement au sein de chacune des quatre équipes du Projet (UGP et une équipe par *moughataa*) un agronome, un animateur, un spécialiste de l'élevage et un spécialiste de la gestion des ressources naturelles.

Le FPMA-FEM prendra en charge des activités visant à:

- a) minimiser le risque de baisse de productivité et de production agricole induit par l'impact des changements climatiques;
- b) améliorer la résilience des systèmes d'élevage et de production animale en zones semi-arides; et
- c) renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des systèmes de production en milieu rural.

### Composante 3. Appui au développement local

La composante vise à promouvoir l'émergence et la consolidation d'un partenariat local, tourné vers la réduction de la pauvreté et le développement, au sein duquel les populations cibles sont des acteurs à part entière et reconnus par tous.

Les activités de renforcement des capacités à exécuter dans le cadre de la composante sont les suivantes:

- a) Alphabétisation fonctionnelle centrée sur les activités économiques des apprenants et en réponse à leurs autres demandes. Les modalités de mise en œuvre seront harmonisées avec celles définies dans le cadre du Programme d'alphabétisation en apprentissage de métiers (PALAM) appuyé par la Banque Islamique de Développement (BID). Des contrats ou conventions seront conclues entre le Projet et des partenaires spécialisés;



- b) Campagnes d'Information éducation communication (IEC) basées sur des sessions d'animation réalisées par des "points focaux villageois", dont 80% de femmes, formés et dotés de supports pédagogiques;
- c) Cadres communaux de concertation (CCC) constituant des espaces d'échange et de collaboration entre acteurs locaux et notamment entre la société civile locale et les municipalités. Les CCC pourront proposer des actions pouvant bénéficier de l'appui financier du Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC) et contribuer aux décisions de financement du FAIE. L'ensemble des appuis aux CCC sera mis en œuvre directement par les équipes du Projet;
- d) Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC) pour les investissements de compétence communale ainsi que les contributions de la commune à des investissements à caractère intercommunal. La mise en œuvre de ce volet sera confiée au programme VAINCRE financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Les propositions de projet émises dans le cadre des CCC seront traitées selon les procédures et les modalités adoptées dans le cadre du programme VAINCRE; et
- e) Les Comités de gestion d'infrastructures sociales ayant reçu un mandat de délégation de service public de la part des municipalités pourront bénéficier de formations et de recyclages organisés avec l'appui du Projet. Ces formations seront organisées en étroite liaison avec les politiques nationales dans ces domaines et coordonnées avec les autres intervenants.

#### Composante 4. Gestion

L'UGP sera basée à M'Bout et chargée de la coordination et de la mise en œuvre directe d'une partie importante des actions du Projet. Sur chaque *moughataa* interviendra une Unité technique (UT) basée dans les chefs-lieux respectifs (M'bout, Kankossa et Ould Yengé).

L'Agent principal du projet mettra également à disposition de l'UGP deux bureaux et un local de stockage dans ses locaux à Nouakchott. Le Projet prendra en charge des travaux de rénovation des deux bureaux et du local de stockage.

Le Projet prendra en charge la construction de bureaux d'une unité comprenant l'UGP et l'UT à M'bout et deux unités pour chacune des UT de Kankossa et Ould Yengé. Chaque unité sera dotée, outre les bureaux, d'une salle de réunion, d'un magasin, d'un ensemble de chambres de passage, d'un groupe électrogène et d'un réservoir d'eau surélevé.

Le Projet prendra en charge les rémunérations, l'équipement et le fonctionnement des équipes. Le financement FPMA-FEM prendra en charge le coût de trois cadres chargés de la gestion des ressources naturelles et des aspects liés au changement climatique.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **A. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET**

#### **1. Agent principal du projet**

Le Ministère du développement rural (MDR) au travers de la direction de l'aménagement rural (DAR), en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

## 2. Comité de pilotage (CP)

- 2.1. *Établissement.* Un CP est créé par Arrêté Ministériel.
- 2.2. *Responsabilités.* Le CP aura notamment pour fonction d'approuver les PTBA de l'ensemble du projet. Il se réunira au moins deux fois par an dont au moins une fois au sein de la zone d'intervention.
- 2.3. *Composition.* Le CP du Projet sera présidé par le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED). Il comprendra des représentants des principaux Ministères impliqués, des collectivités locales de la zone d'intervention, des organisations rurales. Des représentants du FIDA et des bailleurs de fonds partenaires pourront y participer sans prendre part aux décisions. Le MDR, le Ministère des finances, le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) et le Ministère chargé de la tutelle du programme VAINCRE seront membres du CP ainsi que les Ministères chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités locales, des questions de genre, des ressources hydriques et de l'alphabétisation. Les collectivités locales seront représentées par un maire de chaque *moughataa* mandaté par ses pairs. Les organisations rurales seront représentées par six membres des CCC (un homme et une femme par *moughataa*) et un maximum de six membres (dont 50% de femmes) issus d'organisations à caractère professionnel bénéficiaires du Projet. L'UGP assurera le secrétariat du CP.

## 3. Unité de gestion du projet (UGP)

*Établissement.* Une UGP sera créée par Arrêté du MDR.

*Responsabilités.* L'UGP sera dotée de l'autonomie administrative et financière. L'UGP sera basée à M'Bout et chargée de la coordination et de la mise en œuvre directe d'une partie importante des actions du Projet. L'UGP sera responsable de la préparation des PTBA et de l'organisation de leur validation dans les délais par le CP, le FIDA et les autres partenaires financiers éventuels. Elle prendra en compte les recommandations issues des mécanismes de suivi-évaluation participatifs. Chacun des trois partenaires du PASK II (ProGRN, VAINCRE, GRDR) élaborera son PTBA qui sera inclus dans celui global du Projet après validation par l'UGP.

*Composition.* L'UGP basée à M'bout sera composée d'un Coordinateur, d'une cellule administrative et financière, d'une cellule de suivi-évaluation, d'une cellule technique avec un maximum de six cadres de niveau universitaire couvrant les différentes compétences nécessaires.

Les trois unités techniques de M'bout, Kankossa et Ould Yengé seront composées de techniciens (animation, génie rural, gestion des ressources naturelles, agriculture, élevage) de niveau ingénieur ou équivalent, dont l'un assurera la coordination et d'un chargé du suivi-évaluation. L'ensemble du personnel résidera sur son lieu d'affectation.

## B. PARTENARIATS

4. Les partenariats suivants seront conclus au démarrage du Projet avec:
  - a) le Programme de gestion des ressources naturelles (ProGRN), programme appuyé par la coopération allemande qui prolonge le Projet de gestion de ressources naturelles dans le Guidimakha (PGRNG) pour i) exécuter les aménagements sur les versants prévus au titre de la première composante; et ii) jouer le "rôle de pôle de compétences" pour l'appui aux Associations de gestion locale collective (AGLC) et à d'autres domaines (Système

d'information géographique (SIG) par exemple);

- b) le Groupe de recherche pour le développement rural (GRDR) pour
  - i) l'exécution de la phase préparatoire à la réalisation des micro-barrages; et
  - ii) jouer le rôle de pôle de compétences dans d'autres domaines; et
- c) le programme VAINCRE pour la mise en œuvre du FIEC (composante 3) et des actions connexes.

Ces partenariats porteront sur des aspects tels que l'organisation du transfert de savoir-faire vers les zones et les acteurs du Projet, la délégation ou le partage de la mise en œuvre entre ces deux programmes et le Projet. Ils définiront les mécanismes financiers, de suivi-évaluation, de contrôle et d'audit. Ces partenariats seront matérialisés par la signature de contrats de prestations de services signés par le Coordinateur de l'UGP. Ces contrats, basés sur des objectifs de performance prédéfinis, seront soumis au FIDA pour approbation avant leur signature. L'UGP établira des cahiers des charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs du suivi-évaluation.

## Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories. Chaque demande de décaissement sera répartie par le Fonds selon un ratio 50/50 entre le prêt et le don.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage de financement
I. Travaux	1 190 000	1 190 000	100% HT
II. Équipements et véhicules	300 000	300 000	100% HT
III. Services	2 110 000	2 110 000	100% HT
IV. Fonds d'appui	1 020 000	1 020 000	100% HT
V. Salaires et indemnités	340 000	340 000	100% HT
VI. Coûts de fonctionnement	80 000	80 000	100% HT ou 85% du montant TTC
Non alloué	560 000	560 000	
<b>TOTAL</b>	<b>5 600 000</b>	<b>5 600 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) "Fonds d'appui" désigne le Fonds d'appui aux initiatives économiques (FAIE) et le Fonds d'investissement à l'échelle communale (FIEC); et
- ii) "Services" désigne les études, opérateurs, partenariats, formations, assistance technique et équipes de mise en œuvre directe.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories III et VI, encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 50 000 USD.

## Annexe 3

### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte de prêt et du compte de don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

#### 1. *Suivi et Évaluation*

- 1.1. Le dispositif de suivi-évaluation du Projet permettra i) de répondre aux besoins d'information sur l'activité, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du Projet; et ii) de produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique. Le suivi-évaluation sera un élément essentiel de la mise à jour des stratégies et plans d'action et devra intégrer toutes les étapes du cycle de travail du Projet. Une attention particulière sera apportée au suivi de l'efficacité des instruments de ciblage (pauvreté et genre).
- 1.2. Un mécanisme de suivi-évaluation participatif sera instauré pour chaque domaine d'activité. Les cadres techniques de l'UGP seront directement responsables d'organiser, d'animer et de capitaliser ce suivi-évaluation participatif. Ce suivi-évaluation participatif sera en principe organisé suivant un cycle annuel.
- 1.3. La remontée des informations sur les réalisations et leur impact sera assurée par les techniciens des Unités techniques ou les partenaires pour les volets qui leur seront confiés qui réaliseront leur collecte selon les formats et modalités définis par l'UGP et les remettront au chargé de suivi-évaluation de chaque équipe de terrain. Ce dernier les compilera, les vérifiera, assurera la saisie et les transmettra à la cellule suivi-évaluation de l'UGP. Il recueillera les informations transversales. Le même circuit sera pratiqué pour le recueil des indicateurs du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI).
- 1.4. Le Projet se dotera d'outils simples et utilisables par le plus grand nombre possible des acteurs du Projet, permettant le géo-référencement et la visualisation de l'implantation de ses principales activités. Une homogénéisation des systèmes et des échanges réguliers de données seront organisés entre le Projet et ses principaux partenaires (ProGRN, VAINCRE, GRDR). Le ProGRN pourra jouer le rôle de chef de file et de pôle de compétences dans ce domaine.

2. *Manuel de mise en œuvre.* Le Manuel de mise en œuvre comprend les procédures d'exécution; les procédures administratives, financières et comptables, notamment la répartition des dépenses entre le Gouvernement, le FIDA et le FPMA-FEM; les procédures du FPMA-FEM et les procédures du FAIE et du FIEC. Le Manuel sera finalisé par l'UGP et approuvé par le CP et le FIDA dans les six mois suivant la satisfaction des conditions de décaissement.

3. *Recrutement.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles de l'Emprunteur excluant toute discrimination, et sur la base de contrats à durée déterminée renouvelables. Le recrutement du Coordinateur, du RAF et des six cadres de niveau universitaire et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge (à l'exception de l'âge limite d'activité), l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

## **Principaux documents de référence**

### **Country reference documents**

Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

### **IFAD reference documents**

Document de conception de projet (DCP) et cadre logique  
COSOP

Evaluation intérimaire du projet PASK-I conduite par le Bureau indépendant de l'évaluation

Directives pour la passation des marchés  
SYGRI

Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA

Politique du FIDA en matière de ciblage

Politique du FIDA en matière de finance rurale

# Cadre logique

Objectifs/Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)**	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>1. Objectif Global</b>			
Accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus pauvres et notamment des femmes et des jeunes	Prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans** Prévalence de la malnutrition aiguë des enfants < 5 ans** Nbre de ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire** Index d'accumulation des biens des ménages**	Études de cas et enquêtes par échantillonnage réalisées par le projet (SYGRI), ou externes (Recensement, EPCV, profils de pauvreté, MICS, besoins en aide alimentaire, etc.)	Aléas naturels Retour de l'instabilité politique
<b>2. Objectif spécifique</b>			
Construire, dans la zone du projet, un tissu économique et social, basé sur la valorisation des ressources naturelles, durable et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes (H/F)	Hectares de terre améliorés par des mesures de préservation des eaux et des sols** Nbre d'hectares supplémentaires cultivés** Nombre de producteurs faisant état d'une augmentation de leur production/rendement**	Schémas d'aménagement et ententes foncières, Rapports d'exécution du projet Base(s) de données sur les organisations rurales et leurs partenariats	(i) difficulté de la dispersion des populations et (ii) risque que leur trop forte concentration ferait courir à la durabilité des ressources naturelles <i>Le PASK II prend en compte les avancées prévues en matière de réseaux (routier, eau potable, énergie) et de TIC ainsi que les autres options prises en matière d'aménagement du territoire</i>
<b>3. Résultats</b>			
<b>Composante 1. Restauration des sols, mobilisation et gestion des eaux de surface</b>			
Environ 50 schémas d'aménagement sont définis (dont au moins 50 organisations rurales participent)	Nbre de plans de gestion de l'aménagement élaborés; qualité**	Schémas validés par les communautés et le projet	Maîtrise des techniques et de la démarche par les équipes du projet <i>Partenariat avec le PGRNG</i>
Environ 9 000 ha sont aménagés par des ouvrages en pierres-sèches	Quantitatif des réalisations, conformité et qualité**	Fiches de pointage remplies par les communautés Contrôles réalisés par les communautés	Communautés peu motivées pour fournir gratuitement la main d'œuvre hors zones de culture <i>Rémunération par le projet selon des modalités « structurantes »</i>
Environ 24 digues à déversoir bétonné sont réalisées	Quantitatif des réalisations, conformité et qualité**	PV de réception définitive émis par les communautés et validés par le projet	Qualité de conception et d'exécution (durabilité) <i>Choix des bureaux chargés de l'étude et du contrôle</i>
Environ 150 professionnels sont formés dans les métiers liés à ces aménagements	Personnes formés en gestion de l'infrastructure (H/F)**	Comptes rendus des formations Enquêtes de suivi de leur activité	Pérennité de la demande pour ces métiers (à l'issue du projet) <i>L'aménagement des zones de culture sera dès le départ assumé pour une part importante par les utilisateurs.</i>
<b>Composante 2. Appui aux systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles</b>			
+/- 250 organisations rurales de base sont mises en place, 20 organisations inter-villageoises appuyées et 200 professionnels formés dans des métiers liés aux systèmes agricoles, d'élevage et de valorisation des ressources naturelles (hors production)	Nbre d'organisations rurales créées et typologie** Nbre de membres des organisations rurales créées et typologie (H/F/J)**	Base de données sur les organisations rurales et leurs partenariats Comptes rendus des formations Enquêtes de suivi de l'activité des professionnels	Faiblesse des organisations rurales avant-projet <i>Les aménagements et la méthode de mise en œuvre des travaux HIMO constitueront des incitations à l'émergence d'organisations rurales structurées</i>
Environ 500 microprojets reçoivent un appui financier dans le cadre du FAIE	Nombre de personnes (h/f/j) ayant accès au FAIE**	Base(s) de données des microprojets Suivi par les équipes du projet Études de cas	Faiblesse de la capacité des individus ou des groupements à proposer des projets viables <i>Animation et appui par les organisations rurales et techniciens du projet</i>
Les organisations rurales ont accès à un conseil technico-économique	Nombre de personnes ayant accès aux services de conseils offerts**	Fiches de suivi projet/organisation rurale Enquêtes de satisfaction et sur l'adoption des thèmes	Risque de mise en place d'une logique de conseil top-down <i>Mécanismes participatifs d'identification des besoins de conseil, de formulation, et d'élaboration des demandes d'appui.</i>
<b>Composante 3. Appui au développement local</b>			
Environ 22 000 personnes dont un tiers d'hommes ont accès à une alphabétisation fonctionnelle	Nombre d'apprenants et typologie (âge, genre, profession)	Fiches de suivi communautés/projet Suivi/contrôle externe Tests d'acquisition de connaissances	Passage d'une pratique d'alphabétisation de base à une alphabétisation fonctionnelle <i>Formation/recyclages des alphabétiseurs</i>
Environ 375 localités ont accès au programme Information, Education et Communication	Nombre de points focaux fonctionnels (H/F, âge) Public touché (nombre, genre, âge, profession)	Fiches de suivi communautés/projet Suivi/contrôle externe	Elargissement de la méthode au public masculin et à des thèmes « à la demande » ou liés aux activités du projet <i>A approfondir (Projet bonne gouvernance, PDDO...)</i>
Les CCC sont fonctionnels, les municipalités peuvent se doter d'un ADC, les femmes couvrent > 30% des postes de responsabilité	Nombre de CCC fonctionnels et typologie de leurs membres Nombre d'ADC fonctionnels % de femmes présidentes (/président) des CCC	Actes de réunions PDC Conventions PASK II/ municipalités	Perception des CCC par certains Maires comme un empiètement inutile et illégitime sur leur pouvoir <i>Echanges d'expériences, mise en place de collaborations entre les municipalités et la société civile dans les autres volets du projet.</i>
Les municipalités décident et réalisent des investissements publics répondant aux besoins des populations cibles	Taux de décaissement du FIEC par commune	Actes CCC et conseils municipaux Rapports VAINCRE Enquêtes par équipes du PASK II	Projets financés reflétant plus la vision des élites locales que les besoins des populations cibles <i>Transparence et rigueur des procédures FIEC/VAINCRE</i>